

Section I. Identification et utilisation du produit

HMIS (HFRP)
Dangers pour la santé 1
Risques d'incendie 0
Réactivité 0
Protection personnelle b

Nom commun / commercial	KLINGER NETTOYANT POUR CUVETTE	TMD	Non réglementé par le TMD (Canada).
SIMDUT	D2B	NIP	Non applicable.
Code	2093	GE	Non applicable.
Utilisation	Nettoyant pour salles d'aisance et cuvettes.		

Section II. Ingrédients dangereux

Nom	# Cas	% en poids	LMP/LEP	CL50/DL50
Acide citrique	77-92-9	10 - 30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 11700 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: > 2000 mg/kg [Rat].

Section III. Premiers soins

Contact oculaire Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact cutané En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire boire quelques verres d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Section IV. Données physiques

État physique et apparence	Liquide.	Couleur	Bleu.
pH (sol.1%/eau)	1 à 3 (Conc. (% poids/poids): 100) [Acide.]	Odeur	Caractéristique.
pH (concentré)	1.5 - 2.5	Volatilité	Non disponible.
Point d'ébullition	100°C (212°F)	Densité de vapeur	Moyenne pondérée: 1 (Air = 1)
Gravité spécifique	1.05 - 1.15	Pression de vapeur	La plus haute valeur connue est 2.3 kPa (17.2 mm Hg) (à 20°C) (Eau).
Solubilité	Miscible dans l'eau.		

Section V. Risques d'incendie et d'explosion

Le produit est Ininflammable.

Température d'auto-ignition Non applicable.

Point d'éclair Non applicable.

Produits de dégradation Non applicable.

Mode d'extinction Non applicable.

Section VI. Données sur la réactivité

Stabilité Le produit est stable.

Produits de décomp. Non disponible.

Réactivité Réactif avec agents oxydants, les alcalins.

Section VII. Propriétés toxicologiques

Voies d'absorption Ingestion. Inhalation. Contact avec les yeux. Contact avec la peau

Toxicité pour les animaux Voir section II

Effets aigus Irritant pour les yeux et la peau.

Effets chroniques aucun ingrédient du produit est classé cancérigène par le CIRC, le NTP et l'OSHA.

Section VIII. Mesures préventives

Élimination des résidus Recyclez, si possible. Consulter les autorités locales ou régionales.

Entreposage Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

Précautions Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Déversement ou fuite Diluer avec de l'eau et absorber avec une vadrouille, ou absorber avec une substance inerte sèche et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en répandant de l'eau sur la surface contaminée et éliminer selon les exigences locales et régionales.

Section IX. Équipement de protection personnel

Gants	Les gants (impermeables) sont recommandés lors d'un contact prolongé avec des quantités en vrac .
Respiratoire	Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
Yeux	Lunettes de sécurité.
Autres	EN CAS DE GRAND DÉVERSEMENT :Lunettes de protection. Bottes. Gants.
Contrôles d'ingénierie	S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Section X. Préparation et autres renseignements

Validé par le service des affaires réglementaires le 10 janvier 2014

URGENCE: CANUTEC 613-996-6666

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'état complet de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel ou produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Annexe A. Légende

HMIS	Système d'Identification sur les matières dangereuses
SIMDUT	Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail
TMD	Transport des Matières Dangereuses
NIP	Numéro d'Identification du Produit
GE	Groupe d'Emballage
